



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2024

Page 1 sur 3

Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du Centre de Gestion du 04/12/2024,

- d'approuver le principe du financement de la collectivité sur les contrats et règlements labellisés ;
- d'instituer une participation financière à hauteur de 15 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1^{er} janvier 2025

(6 présents - 7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

[illegible]

Année	Référence pièce	Nom du redevable	Objet	Montant à recouvrer	Motif de présentation
2021	T-94	XXXX	Redevance pâturage 2021	46.97 €	Décision d'effacement de la dette
2022	T-136	XXXX	Redevance pâturage 2022	48.64 €	Décision d'effacement de la dette
TOTAL				95.61 €	

Année	Référence pièce	Nom du redevable	Objet	Montant à recouvrer	Motif de présentation
2023	T-156	XXXX	Redevance pâturage 2023	8.19 €	Décision d'effacement de la dette
TOTAL				8.19 €	

(6 présents - 7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

A horizontal line of small, solid black diamonds, each rotated 45 degrees, spaced evenly across the page.

ZUM ZUM ARDES	100 €
ARDES MULTISPORTS	100 €
APE « LES PTITS LOUPS DU CEZALLIER »	400 €

(6 présents - 7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

◆ ◆

Délibération n° 26-2024

OBJET : Gel des révisions des loyers des baux en cours pour les logements communaux classés en catégorie F et G du DPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les revalorisations des baux de location des logements communaux ne seront plus appliquées sur les logements classés en catégorie F et G du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) afin de respecter la loi.

Les logements communaux concernés par cette décision sont :

- Logement communal dit « ancienne de Florat » (situé au 10 rue de l'ancienne école – Florat 63420 APCHAT)
- Logement communal dit « rez-de-jardin de l'ancienne cure d'Apchat » (situé au 8 rue de la Cure 63420 APCHAT)
- Logement communal dit « 1^{er} étage de l'ancienne cure d'Apchat » (situé au 3 rue de la Maison Forte 63420 APCHAT)

Ces logements sont classés en catégorie F du DPE.

Cette décision sera maintenue jusqu'à la réalisation des travaux pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

(6 présents - 7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

- Devis du géomètre GEOVAL pour la division de la parcelle cadastrée B 5 à Achat pour régularisation de l'emprise de la voie communale au carrefour entre la RD 714 et la voie communale. Le devis s'élève à 948 € TTC (à la charge de la commune). Les élus souhaitent prendre le temps de la réflexion. A suivre...
- Suite à la réception de l'arrêté préfectoral approuvant la modification des statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois et portant dissolution des différents Syndicats, les délégués qui représenteront l'API au sein du SGEb sont les mêmes qu'auparavant, à savoir : Titulaires : Lassaigue Christian et Sibille Raymond / Suppléants : Pelissier Patrick et Buffay Nicolas.
- Christian Lassaigue lance la réflexion sur la possibilité de faire poser des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Pour info, dans le périmètre des Monuments Historiques, l'architecte des bâtiments de France autorise les panneaux au sol ou parfois sur 1 seule rangée du toit en bordure de la gouttière. Le Maire va se renseigner auprès des différents organismes pour savoir si c'est faisable ou pas.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

*Le Secrétaire de Séance,
Nicolas BUFFAY*